

Société du traité des Premières Nations Maa-nulth



Mémoire

Chambre des communes

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord Ententes sur

les revendications particulières et les revendications territoriales

globales

Le 25 septembre 2017

Introduction

La Société du traité des Premières Nations Maa-nulth représente cinq Premières Nations signataires du Traité des Maa-nulth : les Premières Nations Huu-ay-aht, les Premières Nations Ka:'yu:'k't'h'/Che:k'tles7et'h', la Nation Toquaht, la tribu Uchucklesaht et la Première Nation Yuułu?ił?ath. Le Traité des Maa-nulth est entré en vigueur en avril 2011 et constitue actuellement le seul traité moderne conclu avec plusieurs Premières Nations.

La tâche de négocier et de ratifier cet instrument a demandé 15 années de travail à nos cinq collectivités, ce qui illustre la complexité et la difficulté de conclure des traités et de cheminer vers la réconciliation au Canada. La conclusion de traités est une démarche complexe, coûteuse et difficile sur le plan politique.

C'est pourquoi les mémoires et les brefs exposés ne peuvent présenter qu'une analyse superficielle de la politique appliquée par le Canada dans la conclusion de traités modernes. En raison des contraintes temporelles et des limites financières, le présent mémoire ne comprendra que quelques observations et recommandations.

Cela dit, à titre de parties à un traité moderne, nous avons payé le prix qu'impose la conclusion d'un traité et nous avons appris bien des leçons. Nous avons une connaissance intime des exigences que pose la négociation d'un traité, du passage d'une Première Nation de la *Loi sur les Indiens* aux structures des traités et à l'autonomie gouvernementale, ainsi que du fonctionnement comme gouvernements et entités économiques après la conclusion d'un traité.

Chacune des Premières Nations Maa-nulth peut maintenant aspirer à constituer un gouvernement fondé sur une constitution approuvée par la collectivité, à adopter une législation complète composée de ses propres lois et à appliquer la primauté du droit. Chacune de nos collectivités peut maintenant aspirer à des réussites économiques considérables, et chacune d'elles peut maintenant citer des expériences de réveil culturel et de réconciliation avec ses voisins.

Ces réussites ne peuvent et ne doivent pas être vues comme un ouvrage terminé. Elles ne sont que la première étape d'un cheminement long et complexe vers la réconciliation. Le présent mémoire ne présente que quelques observations et recommandations qui pourront faciliter la démarche de chacun vers cet objectif.

Traités modernes et réconciliation

Notre expérience nous apprend que les traités modernes devraient être considérés non comme une fin en soi, mais comme un outil permettant de mettre un terme à la relation coloniale qui a marqué nos rapports avec les gouvernements et les sociétés non autochtones au cours de l'histoire. Un traité moderne est un instrument par lequel nous pouvons définir

nos propres institutions gouvernementales et leur permettre de mieux répondre aux besoins de nos citoyens.

Bien que ces outils apportent des changements immédiats dans la structure de notre relation, leur effet bénéfique réel ne pourra se mesurer qu'à long terme. La véritable réconciliation demandera du temps. Ni la réconciliation ni les traités ne devraient être envisagés comme un événement isolé, arrêté dans le temps. La réconciliation doit être vue comme un processus continu et les traités, envisagés comme l'expression vivante d'une relation.

De plus, la réussite de la démarche et l'avènement de la réconciliation doivent être confirmés par des faits et des données. En retour, les prochaines étapes du développement de cette réconciliation doivent être guidées par des données factuelles et statistiques recueillies avec le temps, au fil des expériences vécues par les Premières Nations après la conclusion d'un traité. Les lois et les politiques futures seront mieux servies par une base statistique solide.

Traités modernes et données statistiques

Au fil des ans, notre expérience des négociations nous a appris que le processus de négociation des traités, tel qu'il est administré, présente de sérieuses lacunes dans sa capacité à prévoir ce que seront les relations entre nos gouvernements après la conclusion d'un traité. Au cours de nos négociations, les chefs Maa-nulth ont fait valoir que les traités sont des documents évolutifs, qu'il faut revoir régulièrement afin de déterminer si la relation demeure saine.

Bien que nous ayons persuadé le Canada et la Colombie-Britannique d'incorporer l'idée d'une révision du traité tous les 15 ans, nous n'avons pu formuler de directives précises quant au déroulement de cette révision. Nous pensons que les gouvernements de l'époque ont craint que nous cherchions simplement à obtenir la possibilité de renégocier le traité ultérieurement.

Ce n'était vraiment pas le cas. Nous ne cherchions pas à renégocier le traité, mais il nous semblait essentiel d'y intégrer une certaine marge de manœuvre, afin que les prochaines générations soient en mesure de prendre des décisions de nature économique, juridique et stratégique compatibles avec les objectifs du traité. Nous estimons, tout comme à cette époque, qu'il est essentiel de savoir quels aspects de notre traité fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas.

Bien que notre traité ne comporte pas de disposition expresse à cet égard, nous estimons que le processus d'examen périodique devrait s'appuyer le plus possible sur une base d'informations statistiques.

Par conséquent, nous demandons avec insistance que le Canada et la Colombie-Britannique :

- adoptent des politiques visant à promouvoir la collecte de données chez les Premières Nations signataires d'un traité;

- appliquent à ce processus des paramètres sociaux et économiques ainsi que des indicateurs de politiques généralement acceptés;
- collaborent directement avec les Premières Nations pour la collecte des données,
- investissent les ressources nécessaires à la collecte de ces données.

Nous estimons que ces données vont permettre une meilleure gouvernance et seront utiles tant aux gouvernements Maa-nulth qu'aux gouvernements fédéral et provinciaux. Qui plus est, nous pensons que cette information sera un outil extrêmement utile pour promouvoir une véritable réconciliation.

Traités modernes et financement des emprunts

En plus d'envisager les traités modernes comme des instruments évolutifs favorisant la réconciliation au fil du temps, les Premières Nations Maa-nulth croient fermement que le processus même doit être juste et équitable. Étant donné que la politique fédérale actuelle force les Premières Nations à contracter des emprunts pour participer aux négociations des traités, nous considérons que ce processus est intrinsèquement inéquitable. Les Premières Nations n'ont pas à payer pour régler un problème qu'elles n'ont pas créé et qui a causé de profonds préjudices à nos collectivités pour des générations.

Les collectivités Maa-nulth ont accepté cette approche et contracté des emprunts importants, estimant ne pas avoir d'autre option si elles voulaient mettre un terme à cette relation coloniale historique.

Cependant, ces emprunts ont créé un fardeau tant politique qu'économique. Si le Canada souhaite réellement la réconciliation avec les Premières Nations, nous demandons avec insistance qu'il :

- élimine les dispositions relatives aux emprunts dans la politique sur les revendications globales;
- dispense du remboursement les collectivités ayant contracté des emprunts dans le cadre des négociations sur les traités,
- rembourse tout paiement d'un emprunt effectué par les collectivités.

Nous vous remercions de nous avoir permis de présenter notre position sur ces questions. Il faut savoir, toutefois, que nous pourrions exposer nos idées et formuler des recommandations sur bien d'autres aspects de la politique sur les revendications. Étant donné l'ampleur de la tâche que vous avez entreprise et le peu de temps que nous avons eu pour préparer et exposer notre point de vue, nous recommandons que le Comité permanent alloue aux collectivités Maa-nulth plus de temps pour préparer une analyse plus complète de votre politique. Le cas échéant, nous serions tout disposés à comparaître devant vous à nouveau pour vous présenter nos recommandations.

Encore une fois, merci de nous avoir fourni l'occasion d'exposer nos idées.